



Section Belgique – Afghanistan/Iran



16 novembre 2016

## Rencontre avec M. Maaliji, chargé d'affaires de l'ambassade de la République islamique d'Afghanistan



### Visiteurs

- ✧ M. Ahmad Seyar Maaliji, chargé d'affaires de l'ambassade
- ✧ M. Gharanai Khwakhuzhi, premier secrétaire de l'ambassade

## Etaient présents

- ✧ M. Dirk Van der Maelen, président de la section bilatérale Belgique-Afghanistan/Iran et président de la Commission des Relations extérieures de la Chambre
- ✧ Mme Fatma Pehlivan, membre de la section bilatérale Belgique-Afghanistan/Iran
- ✧ M. John Stevens, secrétaire de la section bilatérale Belgique-Afghanistan/Iran

## Les thèmes suivants ont été abordés:

- ✧ La rencontre fait suite à l'envoi, le 18 octobre 2016, d'un courrier au nom de la section annonçant une initiative législative gouvernementale relative aux droits de l'enfant.
- ✧ En préambule, le chargé d'affaires rappelle:
  - l'avènement des relations diplomatiques avec la Belgique en 1924;
  - l'importance que l'Afghanistan attache aux bonnes relations avec la Belgique, en particulier en raison du soutien dont il a déjà bénéficié de la part de notre pays;
  - l'annonce de l'arrivée d'un nouvel ambassadeur en Belgique.
- ✧ S'agissant de l'initiative législative, le chargé d'affaires rappelle que:
  - l'idée est de rassembler, de manière formelle, les textes législatifs actuellement éparpillés;
  - l'âge nubile, qui est de 18 ans pour les garçons et 16 ans pour les filles, demeure inchangé;
  - la pratique du bacha bazi et l'enrôlement d'enfants dans des groupes armés seront strictement interdits.
- ✧ Mme Pehlivan s'enquiert de l'échéancier et des obstacles culturels éventuels à la mise en oeuvre de la loi. Le chargé d'affaires fait part de la détermination du gouvernement et du Parlement, lesquels comptent affecter des moyens pour faire respecter la loi, cela d'autant plus que les droits de l'homme, et en particulier ceux des enfants et des femmes, constituent une priorité de la politique. Il convient cependant de tenir compte de la question spécifique de la sécurité et du fait que certaines régions ne sont pas sous le contrôle du gouvernement. Il est toutefois encore trop tôt pour fixer un échéancier.

- ✧ M. Van der Maelen se demande si la loi instaurera un système d'évaluation, ce qui est confirmé par le chargé d'affaires. Le gouvernement et l' *Afghanistan Independent Human Rights Commission* (AIHRC)<sup>1</sup> seront en charge de cette évaluation.
- ✧ En conclusion, M. Van der Maelen propose de faire connaissance avec le nouvel ambassadeur en janvier 2017. Compte tenu de l'importance de la diplomatie parlementaire, il propose en outre que les futures délégations parlementaires rencontrent le groupe d'amitié à l'occasion d'une visite dans notre pays.

---

<sup>1</sup> <http://www.aihrc.org.af>